

M. McGrath: ... de cette question, pourquoi le premier ministre ne fait-il pas ce qu'il doit faire, c'est-à-dire retirer la résolution de la Chambre et la soumettre à la Cour suprême du Canada.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pour la très simple raison, madame le Président que je m'efforce de soumettre à la Cour suprême du Canada une résolution qui aura été améliorée de la manière proposée par le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique; la manière proposée, sauf erreur, par la dame de Kingston...

M. Clark: La représentante de Kingston.

M. Trudeau: ... et que nous avons suggéré nous-mêmes, soit d'inscrire ces choses dans la résolution et de soumettre ensuite à la Cour suprême du Canada une charte que chacun trouve remarquable. Il ne reste d'ailleurs qu'à en établir la légalité. Comme le ministre de la Justice l'a répété bien des fois, c'est ainsi que la Chambre procède toujours.

M. Clark: Sauf pour le bill C-60.

M. Trudeau: La Chambre vote des bills. Le député ne cesse de rappeler le bill C-60. Le bill C-60 ne faisait pas l'unanimité.

Des voix: Oh! Oh!

M. Trudeau: Les députés de l'opposition n'étaient pas d'accord avec l'essentiel du bill C-60. Mais ils n'ont cessé de nous répéter...

Mlle MacDonald: Le comité a présenté un rapport unanime sur le bill C-60.

M. Trudeau: ... et je me demande s'ils nous disaient la vérité—que les Canadiens voulaient une charte; que le public canadien voulait une constitution.

M. Clark: Et la formule d'amendement?

M. Trudeau: On n'était pas de cet avis au sujet du Bill C-60. Que je m'en souviennne, le parti conservateur n'a jamais adopté cette position. Voilà pourquoi nous prétendons...

Une voix: Qu'en est-il du référendum?

M. Trudeau: Le député parle du référendum. Je suis en train de me demander si, de l'avis des conservateurs, les tribunaux devraient ou non nous imposer une formule d'amendement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils ne pourraient le faire de toute façon.

M. Trudeau: Si telle n'est pas leur position, madame le Président, alors sans aucun doute ils demandent simplement aux tribunaux de décider, à l'instar des tribunaux du Manitoba et de Terre-Neuve, si cette résolution est inconstitutionnelle ou non. Voilà ce qu'il faudrait décider.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. Trudeau: Je puis comprendre que ce genre de proposition ne plaise pas à certains députés. Ils réclament depuis des semaines que la Cour suprême tranche la question. J'ai soumis à leur étude une proposition qui permettra à la Cour suprême de le faire. Si cette dernière rend une décision défavorable à notre égard, alors, de toute évidence, la résolution ne sera pas envoyée en Grande-Bretagne. N'est-ce pas là où voulait en venir le chef de l'opposition?

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Madame le Président, le premier ministre semble changer de position d'une réponse à l'autre.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Voilà pourquoi il nous faudra examiner très attentivement ce qu'il a dit au juste.

Je voudrais rappeler au premier ministre, avec cette question supplémentaire, qu'au moment où le gouvernement, assumant ses responsabilités, a renvoyé le Bill C-60 à la Cour suprême du Canada, celle-ci a déclaré le processus anticonstitutionnel ajoutant que le gouvernement fédéral ne pouvait unilatéralement modifier la constitution du Sénat.

Aujourd'hui, la Cour suprême de Terre-Neuve abonde dans le même sens, affirmant que la méthode employée en ce qui a trait à la résolution dont est saisie la Chambre, est illégale et inconstitutionnelle car elle modifie la fédération...

Des voix: Bravo!

M. McGrath: En refusant de renvoyer la question aux tribunaux, le premier ministre me demande, ainsi qu'aux députés de la Chambre, de...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai donné la parole au député seulement pour qu'il pose une question.

M. McGrath: Madame le Président, je tiens à demander au premier ministre s'il ne peut pas réfléchir à ce qu'il a dit; en effet, il demande à la Chambre d'adopter une mesure qui est en fait illégale, à en juger d'après la décision unanime de la Cour suprême de Terre-Neuve. C'est là le nœud du problème.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Par conséquent, je demande au premier ministre s'il...

Une voix: Qui êtes-vous?

Une voix: C'est ce qu'a décidé la Cour suprême de Terre-Neuve.

Une voix: Oh, oh!

M. McGrath: ... ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Cour suprême...